

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | FRAMBOISE

N° 1, 3 mai 2018

- Premier communiqué framboise.
- Taille et éclaircissement de printemps.
- Traitement préventif de début de saison.
- Applications printanières d'herbicides.
- Guide des traitements phytosanitaires 2018 (Framboisier).

PREMIER COMMUNIQUÉ FRAMBOISE

Voici le tout premier avertissement dédié spécifiquement à la phytoprotection du framboisier. En effet, jusqu'ici, le réseau Petits fruits produisait des communiqués incluant le bleuets de corymbe, la fraise et la framboise. À partir de maintenant, ces trois cultures feront l'objet de communiqués distincts.

TAILLE ET ÉCLAIRCISSEMENT DE PRINTEMPS

Les tiges de framboisier ou sections de tiges montrant des dégâts occasionnés par le gel, des blessures ou des malformations doivent être coupées, sorties du champ et détruites par brûlage. Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche technique [Taille et éclaircissement](#).

TRAITEMENT PRÉVENTIF DE DÉBUT DE SAISON

La prévention contre l'antracnose et la brûlure des dards débute tôt au printemps. Deux biofongicides peuvent être utilisés pour les traitements au stade gonflement des bourgeons : la **CHAUX SOUFRÉE** (connue sous son nom anglais LIME SULPHUR) ou la bouillie bordelaise (composée de chaux hydratée, de sulfate de cuivre et d'eau). Le fongicide **FERBAM** peut être appliqué dès le gonflement des bourgeons, de préférence avant le stade pointe verte (1,5 cm de vert). Veuillez consulter votre conseiller avant d'utiliser ces produits et les fiches techniques [Antracnose](#) et [Brûlure des dards](#).



Débourrement - gonflement du bourgeon



Débourrement - pointe verte

Source : Guide des traitements phytosanitaires du framboisier 2018

APPLICATION PRINTANIÈRE D'HERBICIDE

Tôt au printemps, des herbicides peuvent être appliqués dans les framboisières en année d'implantation ou en année de récolte.

Le napropamide (**DEVRIKOL 50 DF**) s'applique en prélevée des mauvaises herbes. Le paraquat (**GRAMOXONE**)* peut être utilisé en jets dirigés à la base des plants avant la sortie des nouvelles pousses de framboisier, mais en postlevée des mauvaises herbes.

*Fin de l'homologation : l'utilisation du GRAMOXONE devra cesser en 2018; la date de la dernière utilisation permise étant le 31 décembre 2018. Le dernier jour de vente au détail était le 30 septembre 2017.

Pour plus de détails, veuillez consulter le bulletin d'information [Les applications printanières d'herbicides](#).

GUIDE DES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES 2018 (FRAMBOISIER)

Au moment d'écrire ces lignes, seule la [version 2017](#) demeure offerte sur le site du CRAAQ. Toutefois, la mise à jour 2018 est actuellement rendue à l'étape finale de la révision et devrait être mise en ligne d'ici quelques jours. En attendant, voici un aperçu des ajouts 2018 dans la framboise :

Nom commercial	Matière active	Groupe	Ennemis visés
BOTECTOR	<i>Aureobasidium pullulans</i>	NA	Moisissure grise
KENJA 400 SC	Isofétamide	7	Moisissure grise
SERCADIS	Fluxapyroxade	7	Moisissure grise, tache septorienne
XEMIUM SC	Fluxapyroxade	7	Tache septorienne
FONGICIDE 5SC	Sel de zinc de la polyoxine D	19	Moisissure grise
DIPLOMAT 5SC	Sel de zinc de la polyoxine D	19	Moisissure grise
ORONDIS 200SC	Oxathiapiproline	49	<i>Phytophthora</i>
ZORVEC EPICALTRIN	Oxathiapiproline	49	<i>Phytophthora</i>
ZORVEC ENICADE	Oxathiapiproline	49	<i>Phytophthora</i>

Nom commercial	Matière active	Groupe	Ennemis visés
EXIREL	Cyantraniliprole	28	Charançon de la vigne, drosophile à ailes tachetées, scarabée japonais, <i>Sciopithes obscurus</i>
VEGOL HUILE DE CULTURE	Huile de canola	NA	Acariens
ALION	Indaziflam	29	Feuilles larges et graminées
INDAZIFLAM 200 ET INDAZIFLAM 500 SC	Indaziflam	29	Feuilles larges et graminées
GF-3335	2,4-D	4	Feuilles larges

IMPORTANT : Toujours vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle. Respectez les étiquettes, c'est la loi!

Cet avertissement a été rédigé par Guy-Anne Landry, agr., M. Sc. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseuse du réseau Framboise](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.